



# Centre Touristique Du Maury

## Tarifs 2017

### Le Camping

	Hors Saison	Juillet / Août
Forfait 2 P + tente + véhicule	9.5	10
Forfait 2 P + caravane + véhicule	10.5	11
Forfait 2 P + camping-car	12.5	13
Adulte supplémentaire	3	3.5
Enfant (moins de 15 ans)	2.5	3
Emplacement supplémentaire	3	3.5
Branchement électrique 16V	3	3.5
Garage mort	4.5	5
Animaux	Gratuit	

Machine à Laver 2€  
Sèche Linge 2€

Taxe de séjour : 0.20€ / nuit/ personne (+ de 18 ans)

Les tarifs restent dégressifs :

- De la 8ème à la 14ème nuitée : -10% sur le tarif en vigueur ;
- De la 15ème à la 21ème nuitée : -15% sur le tarif en vigueur ;
- De la 22ème nuitée à la fin du séjour : -20% sur le tarif en vigueur ;



CONTRAT DE RESERVATION



CAMPING



Centre Touristique du Maury

A renvoyer à : Mairie de Liginiac, Service Maury, Place de l'église,  
19160 Liginiac

05 55 95 90 01 / 05 55 95 92 28 / [lemaury@liginiac.fr](mailto:lemaury@liginiac.fr)

Vos coordonnées :

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
CP :  
Ville :  
Email :  
Tel :

Votre séjour :

Date d'arrivée (précise) :

Date de départ (précise) :

Soit :

nuitées

TARIF 2017 :

1 forfait 2 P + tente + véhicule à 10 € *	jours =	€
ou 1 forfait 2 P + caravane + véhicule à 11 € *	jours =	€
ou 1 forfait 2 P + camping-car à 13 € *	jours =	€
1 branchement électrique à 3,5 € *	jours =	€
Adultes supplémentaires à 3.5 € *	jours =	€
Enfants de moins de 15 ans à 3 € *	jours =	€
Emplacements supplémentaires à 3,5 € *	jours =	€
1 garage mort à 5 € *	jours =	€

TOTAL SEJOUR : \_\_\_\_\_ €

Montant des arrhes :

25% du total à déduire de la facture finale : €

*Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de réservation  
(précisée au dos)*

Fait à :

Le :

Signature :

Vu par le régisseur du camping qui accuse réception de la somme  
de \_\_\_\_\_ € correspondant au montant des arrhes pour la  
réservation de l'emplacement N° :

Fait à LIGINIAC, le

Signature :

## **CONDITIONS DE RESERVATION :**

1) Seul le présent contrat établi en double exemplaire et signé des deux parties justifie de la réservation d'un emplacement.

2) Vous retournez les contrats dûment remplis et signés, ainsi qu'un chèque correspondant au montant des arrhes à l'ordre du Trésor Public à : Mairie de Liginíac, Service Camping, place de l'église, 19160 LIGINIAC.

3) Dès réception, le régisseur vous fera parvenir un des contrats signé par lui et valant engagement de sa part.

4) Le solde du montant du séjour sera acquitté au camping avant le départ, déduction faite des arrhes versées.

5) Si le nombre de personnes ou la durée du séjour varie par rapport à celui initialement prévu, la rectification sera effectuée en fin de séjour.

6) Les réservations seront conservées 24 heures suivant la date prévue d'arrivée. Passé ce délai, l'emplacement cesse d'être retenu et la somme versée reste acquise au camping.

7) Dans tous les cas, les arrhes versées restent acquises au camping.